



Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bourgogne (CCEBo)

CR de la journée de formation continue

Vendredi 22 septembre 2023

DREAL BFC boulevard Voltaire à DIJON

Consacrée aux thématiques de l'Agrivoltaïsme et de la filière Hydrogène, la formation réalisée de 9h30 à 16h30 en présence de 60 participants sur 82 inscrits sur les listes d'aptitude (soit 73%). Cette faible participation a pour origine, la recrudescence du COVID, le désistement de plusieurs CE de leurs fonctions, le changement de date en raison de la tenue de la commission d'aptitude de la Nièvre à la date prévue initialement.

La formation s'est déroulée selon le programme suivant :

- 9H-9H30 : accueil des participants
- 9h30 à 9h45 : le président de la CCEBo Georges Leclercq fait un point sur :
 - Les problèmes de règlement des indemnisations pour les EP diligentées par le MTES (prélèvement des charges sociales, prélèvement à la source), action de la CCEBo et de la CNCE en cours
 - Les bonnes pratiques à instaurer entre les CE titulaires et les CE suppléants ; une fiche en cours d'élaboration sera diffusée

- 9h345- 11h30 : L'Agrivoltaïsme
 - Présentation des dispositions de la Loi AER n° 2023-175 du 10 mars 2023 par Daniel Collard
 - Retour d'expérience sur une enquête publique par Georges Leclercq
- 11h30-13h : Présentation des outils de visualisation cartographique des enjeux environnementaux ouverts au public par Cécile BERNARD (Chef de département évaluation environnementale)
 - 13h-14h30 : repas
 - 14h30- 16h 30 : La filière hydrogène (enjeux et perspectives)
 - Emmanuel Jobard, chargé de mission au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ;
 - Bertrand BOIVERT Chargé de mission filière Hydrogène Bourgogne-Franche-Comté

Réponses aux questions posées en séance :

- Avance sur indemnisation : L'article R 123-27 du code de l'environnement stipule que « Le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui à cette fin peut, soit au début de l'enquête, soit au cours de celle-ci ou après le dépôt du rapport d'enquête, accorder au commissaire enquêteur, sur sa demande, une provision. Cette décision ne peut faire l'objet d'aucun recours. La provision est versée par la personne responsable du projet, plan ou programme. »
- Solaire - agrivoltaïsme : précisions sur les conditions d'instruction des demandes de permis de construire pour les projets photovoltaïques sur terrains agricoles (instruction ministérielle du 27 juin 2023) : <https://blog.gossement-avocats.com/blog/environnement/solaire-agri-voltaïsme-precisions-sur-les-conditions-d-instruction-des-demandes-de-permis-de-construire>
- Frais de mission : *Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. Repas : 20€*
- Consultation IDEo : pour consulter les données ou les cartes, il n'est pas nécessaire de disposer d'un compte. Cependant si vous en souhaitez un, il faut transmettre le code SIREN de la CCEBo : 481560126.

Journée de formation continue de mars 2024.

Un appel est lancé pour :

- Un ou des retours d'expérience par un ou des CE
- Des propositions de sujet ou de thèmes à exposer au cours de cette journée.

Le Président de la CCEBo

Georges LECLERCQ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Leclercq', is written over a faint rectangular stamp or box.